



FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE GRADE
Ligue Auvergne Rhône-Alpes
5ème DAN

PHOTO

Date de l'examen : Lieu de l'examen:.....

DISCIPLINE : YOSEIKAN BUDO

STYLE :

Nom: Prénom : Date de naissance:

Adresse :

CP - VILLE

Email :@..... Tel :

Nom du club : N° de Licence :

Nom du professeur : N° Affiliation Club:

U.V. DEJA OBTENUES ET DATES D'OBTENTION DANS LE GRADE PRESENTE			
UV 1	Date :	UV 3	Date :
UV 2	Date :	UV 4	Date :

Signature du candidat :

Le dossier complet devra être retourné **30 jours MINIMUM** avant la date de l'examen .
Si vous effectuez le règlement par virement (option vivement conseillée) , vous pouvez envoyer votre dossier par mail à : secretariat.rhonealpes@ffkarate.fr
Sinon vous devrez faire parvenir votre dossier accompagné d'un chèque par courrier en lettre suivie (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Ligue AURA de KARATÉ et DA - 68 avenue Tony Garnier CS 21001 69304 LYON CEDEX 07

Pièces à fournir pour l'inscription au passage de grade 5^{ème} Dan- Ligue Auvergne Rhône-Alpes

- 1) Attestation « historique des licences » imprimable depuis le site fédéral. Exemple ci contre.
- 2) Fiche d'inscription lisiblement complétée (page ci dessus).
- 3) Règlement de 50 euros par virement Bancaire (référence ci-dessous)
IBAN: FR76 1027 8073 9000 0213 1350 143
ou par Chèque de 50 euros à l'ordre de:
«Ligue régionale Auvergne Rhône Alpes de Karaté et DA».



UV déjà obtenues :

Si vous avez déjà obtenu des UV, joindre une copie de la page «épreuves pour l'obtention de l'examen du dan» mentionnant les notes déjà acquises.

Points de bonification :

Le contrôle des points de bonifications se fera le jour de l'examen. Seuls les points reportés sur la page « Bonification pour l'examen » du passeport sportif seront acceptés.

Rappel important : le jour de l'examen, pensez à vous munir de vous munir de votre passeport à jour

Pour tous renseignements complémentaires ou cas particulier, envoyer un mail à :

MICHEL ROYER responsable des Grades : royer.michel891@orange.fr